AUF

ettre d'information des membres des membres septembre 2004 / № 11

Antananarivo

Beyrouth

Bruxelles

Bucarest

Dakar

Hanoi

Montréal

Paris

Port-au-Prince

Yaoundé

NUMÉRO SPÉCIAL : 14^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AUF

Le mot du Président

Un rendez-vous à ne pas manquer : l'Assemblée générale de mai 2005

Les 20 et 21 mai 2005, nous nous retrouverons à Phnom Penh (Cambodge) pour la 14^e Assemblée générale de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Pour la première fois de son histoire, l'AUF tiendra ses assises quadriennales en Asie du Sud-Est. Cette région qui compte plus de 55 établissements universitaires membres, dont 29 membres titulaires, se distingue manifestement pour son dynamisme à l'égard de la langue française et de la francophonie universitaire; les activités du Bureau Asie-Pacifique, de ses cinq antennes et de ses trois instituts sont là pour en porter témoignage.

Pour la première fois également, cette assemblée réunira des établissements universitaires de près de 60 pays ; grâce à une politique volontariste d'ouverture à tous ceux qui manifestent un réel attachement à la langue française, le Conseil associatif a accueilli près de 140 nouveaux membres depuis mai 2001. Plus que jamais, l'Agence universitaire de la Francophonie se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers le monde.

À Phnom Penh, nous serons appelés à exprimer notre confiance dans la rénovation entreprise depuis les réformes de tous ordres effectuées sous la conduite de notre recteur, Mme Michèle Gendreau-Massaloux. Nous aurons aussi à renouveler nos instances : conformément à nos statuts, les représentants mandatés des membres titulaires, en règle de cotisation, seront appelés à élire les membres du Conseil associatif et du Conseil d'administration ainsi que mon successeur.

Le Conseil d'administration qui se réunira en décembre prochain arrêtera l'ordre du jour de cette Assemblée générale et je vous le communiquerai dès les premiers jours de janvier 2005. Comme à Québec en mai 2001, nous organiserons également une table ronde dont le thème pourrait porter sur le rôle de l'enseignement supérieur dans les stratégies de développement.

Pour toutes ces raisons, mais aussi pour nous donner l'occasion de réaffirmer les valeurs qui nous unissent – celle de la solidarité entre les établissements du Nord et du Sud, celle de la primauté du « savoir » dans une économie de la mondialisation, celle de la diversité culturelle, politique et linguistique dans le respect de la défense et de la promotion de la langue française –, je souhaite vous rencontrer en grand nombre à cette occasion.

Je suis naturellement à l'écoute de vos besoins et reste à votre entière disposition pour être le relais de vos demandes auprès de notre conseil.

Jean du Bois de Gaudusson Président de l'Agence universitaire de la Francophonie



Agence universitaire de la Francophonie

Lieu, date et inscription

- Lieu : le Conseil d'administration a décidé que la 14^e Assemblée générale se tiendra à Phnom Penh (Cambodge) à l'invitation des autorités universitaires et politiques de ce pays. Sous réserve de modification, la cérémonie d'ouverture de l'Assemblée générale se déroulera à l'Université royale de Phnom Penh. Les travaux de l'assemblée se poursuivront au Centre culturel de Phnom Penh (Chenla Theatre).
- Dates: la 14^e Assemblée générale se tiendra les 20 et 21 mai 2005, soit quatre ans après la 13^e Assemblée générale de Québec.
- Inscription: les frais d'inscription à l'Assemblée générale s'élèvent à 300 euros pour les représentants mandatés des institutions membres titulaires et associés, et à 260 euros pour les accompagnateurs. L'inscription donne droit aux
- documents de l'Assemblée générale (dossier de travail et documentation), aux transports terrestres, à la participation à la conférence ainsi qu'à la participation aux repas prévus. La date limite pour la réception des inscriptions est fixée au 15 mars 2005. Les dossiers de travail seront accessibles dans le courant du premier trimestre 2005 sur le site de l'Agence universitaire de la Francophonie à l'adresse suivante : www.auf.org/ag.
- Prise en charge : la prise en charge des frais de transport et d'hébergement peut être accordée aux représentants mandatés des établissements titulaires. Une demande écrite devra toutefois parvenir au Secrétariat de la 14^e Assemblée générale avant le 1^{er} mars 2005. Les frais d'inscription restent à la charge des représentants mandatés.

Composition de l'Assemblée générale

- Membres titulaires : l'Assemblée générale est constituée par les représentants mandatés des établissements membres titulaires ayant acquitté leur cotisation. A ce jour ¹, le nombre de membres titulaires est de 389.
- Membres associés : les représentants mandatés des établissements membres associés peuvent participer à l'Assemblée générale avec voix consultative. A ce jour, le nombre de membres associés est de 136.

En application de l'article 3 des statuts, les établissements membres doivent, pour s'inscrire à l'Assemblée générale, être en règle de cotisation. Afin de faciliter l'inscription, le service de la comptabilité se tiendra à la disposition des membres pour encaisser toute cotisation non-payée.

Extrait de l'article 3 des statuts : « Lorsqu'un membre a cessé de payer sa cotisation pendant plus de deux années consécutives, il est considéré comme démissionnaire et ne peut plus être représenté à l'Assemlée générale. Il est loisible au Conseil associatif, dans des circonstances exceptionnelles laissées à son appréciation, de suspendre l'application de cet article, sous réserve de solliciter l'approbation de l'Assemblée générale lors de sa réunion ordinaire suivante ».

Objectifs et ordre du jour

L'Assemblée générale détermine l'orientation et la ligne de conduite générale de l'AUF. La 14^e Assemblée générale devra en particulier :

- approuver le rapport d'activité des conseils ainsi que le bilan financier de l'exercice écoulé.
- adopter le projet de Règlement intérieur proposé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 (alinéa 2) des statuts. Ce règlement devra notamment prévoir les dispositions concernant les élections du Président de l'AUF, des 14 membres universitaires du Conseil d'administration, des 5 membres « régionaux » du Conseil associatif et des 5 représentants des réseaux institutionnels ainsi que les dispositions concernant l'élection de deux membres
- complémentaires par région. Celui-ci reprendra la majorité des dispositions de l'article 6 des statuts utilisées lors de l'Assemblée générale de Québec.
- renouveler les personnes appelées à siéger à la Présidence (1 siège), au Conseil d'administration (14 sièges) et au Conseil associatif (5 sièges).

Le Conseil d'administration vous adressera un projet d'ordre du jour dans les prochains mois ainsi que le projet de Règlement intérieur qu'il soumettra à l'approbation de l'Assemblée générale.

Élections : quelles sont les qualités nécessaires pour être élus à la Présidence, au Conseil d'administration ou au Conseil associatif ?

Selon les dispositions actuelles, les candidats doivent être recteur, président ou directeur de l'établissement membre ou professeur de l'Enseignement supérieur ou chercheur de grade équivalent (directeur de recherche par exemple) et être inscrits à l'Assemblée générale comme représentants mandatés de leur établissement.

Ordonnancement des travaux

Les travaux de la 14e Assemblée générale se dérouleront selon le programme provisoire suivant :

Vendredi 20 mai 2005

Matinée

- Séance officielle d'ouverture
- Adoption du Règlement intérieur
- Présentation des rapports statutaires



Vendredi 20 mai 2005, suite...

Après-midi

- Présentation des rapports statutaires (suite)
- Dépôt des candidatures (Présidence, Conseil associatif, Conseil d'administration)
- Réunions régionales

Samedi 21 mai 2005

Matinée

- Publication de la liste des candidatsConférence scientifique (table ronde)
- Après-midi
- Élections
- Clôture de l'Assemblée générale

Une visite du site historique de Angkor sera organisée à l'issue de la 14^e Assemblée générale (probablement du 22 au 24 mai 2005). Les frais liés à cette visite seront pris en charge par les participants.

Contacts et informations

Tous les renseignements concernant la 14^e Assemblée générale (inscription, conférence scientifique, programme, etc.) peuvent être obtenus en contactant le Service des Affaires institutionnelles de l'Agence universitaire de la Francophonie à l'adresse suivante :

B.P. 400 Succursale Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 2S7 Canada

Téléphone: (1 514) 343 7747 ou (1 514) 343 6630, poste 1622

Télécopieur: (1 514) 343 5783

Courriel: ag@auf.org

Site: http://www.auf.org/ag

Les membres de l'AUF qui souhaitent apporter des informations susceptibles d'être insérées dans cette lettre, peuvent écrire à l'adresse suivante: lettre-membres@auf.org

Directeur de publication:
François Vignaux
Directeur de Cabinet du Recteur de l'AUF
francois.vignaux@auf.org





Agence universitaire de la Francophonie